

Comment obtenir votre indemnité de compensation par l'Assurance Maladie ?

L'Union Dentaire vous répond



L'Union Dentaire et l'autre syndicat signataire ont négocié avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie la mise en place d'un dispositif exceptionnel d'accompagnement économique des chirurgiens-dentistes. Ce dispositif vise à vous donner les moyens de faire face à vos charges tout au long de la période et ainsi faciliter la reprise progressive de votre activité dans les meilleures conditions.

Votre demande pourra se faire en remplissant un formulaire en ligne à partir du **jeudi 30 avril 2020 à 17h**.

ATTENTION : il se peut que, comme pour vos demandes auprès des autres organismes lors de la fermeture de vos cabinets, vous rencontriez des parfois des problèmes à vous connecter. N'hésitez pas à réessayer ou à vous connecter plus tard à ce service en ligne.

Sommaire

Quels sont les documents & les informations à avoir sous la main?	Page 4
Cas pratique & la calculatrice UD pour faciliter votre déclaration	Page 6
Faire votre déclaration pas à pas	Page 9
Où trouver votre relevé d'honoraires 2019 (SNIR) ?	Page 23

Quels sont les documents & les informations
à avoir sous la main?

Documents à vous procurer auprès de Améli Pro pour effectuer les démarches :

- Vos identifiants Ameli Pro (n° Adeli et mot de passe) ; si vous n'en avez pas, il faudra vous créer un espace (voir page 9)
- Votre relevé d'honoraires 2019 (SNIR) : voir page 19 le mode d'emploi pour l'obtenir
- Tous les honoraires facturés du 16 mars au 30 avril (gardes, honoraires sans dépassements et ED Entente Directe)
- Toutes les aides perçues du 16 mars au 30 avril (indemnisation du chômage partiel, fonds de solidarité, IJ)

Pour commencer : un cas pratique & la calculatrice UD pour faciliter votre déclaration

Le Docteur Dupont doit faire sa déclaration d'indemnité de compensation auprès de l'Assurance Maladie.

Dr Dupont lit sur son relevé d'honoraires 2019 (SNIR) les informations suivantes:

Honoraires pour actes = 254 605€

Dont ED = 102 805€ et Autres = 13 300€ (il n'a pas de DE mais s'il en avait, il l'ajouterait)

Il calcule ses honoraires de dépassement 2019 de la manière suivante : $254\,605\text{€} - (102\,805\text{€} + 13\,300\text{€}) = 138\,500\text{€}$

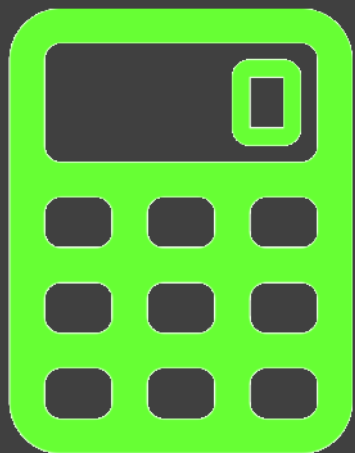
Du 16 mars 2020 au 30 avril 2020 :

Dr Dupont regarde son activité sur son logiciel métier et constate 1254€ de montants remboursables avec les quelques soins effectués le 16 mars 2020 au matin avant de fermer le cabinet et sa garde du 29 mars 2020. Le logiciel indique également un dépassement sur ses actes de 423€ sur les soins effectués le 16 mars 2020 au matin. Il a touché 500€ d'indemnités de chômage partiel pour son employé du 16 mars 2020 au 30 avril 2020.

Son montant d'indemnisation pour la période du 16 mars 2020 au 30 avril 2020 sera de : 11 778€. L'avance maximale qu'il pourra demander lors de son premier versement sera de 9 422€

Comment a-t-il calculé tout ça?

Suivez-nous, on vous a préparé un outil pour vous aider à remplir votre déclaration facilement



Pour faire votre déclaration et comprendre le fonctionnement du calcul de l'aide, utilisez notre tuto pas à pas.

Nous vous conseillons également d'utiliser la calculatrice que nous avons faite exprès pour vous permettre de remplir plus facilement votre déclaration. N'hésitez pas à la télécharger [en cliquant ici](#) ou sur notre site Internet ! Plus d'explication dans les pages suivantes

Faire votre déclaration pas à pas

Connectez-vous au site <https://authps-espacepro.ameli.fr/>

Si vous avez un compte : identifiez-vous avec votre code Adeli et votre mot passe puis cliquez sur **VOUS CONNECTER**.
Si vous n'avez pas de compte : cliquez sur **CRÉER UN COMPTE** et renseignez les informations. Vous pourrez ensuite obtenir les éléments pour accéder à l'espace

amelipro  Aide ?

i s rencontrons actuellement des lenteurs ou des indisponibilités sur le portail amelipro. Toutes les équipes de l'Assurance Maladie concernées sont mobilisées pour que vous puissiez disposer d'un accès de qualité à votre portail. Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Identification

E-mail, N° d'Assurance Maladie ou N° FINESS

Mot de passe

[Mot de passe oublié](#)

VOUS CONNECTER

Connectez-vous avec vos identifiants où que vous soyez.

Identification par carte CPS



VOUS CONNECTER PAR CARTE CPS

Vous pouvez également créer un compte en vous connectant ici.
[En savoir plus »](#)

Vous n'avez pas de compte ?

CRÉER UN COMPTE



Cliquez sur **Compensation Perte d'activité** sur la page d'accueil

Dernière connexion : le 30/04/2020 - 10:17 [Déconnexion](#)

**amelipro**

CHIRURGIEN DENTISTE

DR MOUMINOX FRANCK
Cabinet 154001648
56 B AV DES PRADES
15000 AURILLAC

Activités ▾Commandes ▾Liens utiles ▾Contacts ▾Gestion du compte ▾

! Nous rencontrons actuellement des lenteurs ou des indisponibilités sur le portail amelipro. Toutes les équipes de l'Assurance Maladie concernées sont mobilisées pour que vous puissiez disposer d'un accès de qualité à votre portail. Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

Le service de demande de compensation pour perte d'activité COVID-19 sera ouvert à 17h ce jour pour les catégories concernées.

Activités



Tous mes paiements

Convention - ROSP

Relevé d'activité et de prescriptions

Compensation perte d'activité

Services patient

Des services de simplification de vos démarches pour vos patients sont accessibles et sécurisés par l'utilisation de votre carte CPS.

Vous trouverez des services tels que :

- Arrêt de travail
- Déclaration simplifiée de grossesse
- Déclaration médecin traitant
- Protocoles de soins et ALD



Identifiez-vous par carte CPS

Identification Patient

Pour accéder au dossier administratif du patient, saisissez son NIR :

Valider

! Pour accéder à la fiche de votre patient, vous devez vous connecter à amelipro en carte CPS.

ASSISTANCE TECHNIQUE
AMELIPRO

3608 Choix 2

Service gratuit + prix appel



Du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h30

Tchat



ASSISTANCE TECHNIQUE
amelipro

Tchatez en ligne avec nos conseillers 

Cliquez sur **COMMENCER**

DEMANDE D'AVANCE

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 et les mesures de confinement qui l'ont accompagnée, ont conduit à une baisse très importante de l'activité de la plupart des professions de santé.

Afin de préserver les capacités de notre système de santé dans la durée, le Gouvernement a décidé de mettre en place un dispositif exceptionnel d'accompagnement économique des professionnels confrontés à cette situation. Ce dispositif vise à vous donner les moyens de couvrir vos charges tout au long de la période et ainsi faciliter la reprise progressive de votre capacité dans les meilleures conditions.

Cette compensation est calculée à partir :

- d'un taux de charge standardisé calculé pour chaque profession de santé et pour chaque spécialité médicale
- de trois données individuelles que vous êtes invité à renseigner page suivante :
 - Le montant de vos honoraires remboursables par l'Assurance Maladie perçus en 2019
 - Le montant des honoraires que vous avez perçu pendant la période du 16 Mars au 30 Avril 2020 [montant des honoraires issus de votre activité]
 - Les autres revenus (chômage partiel, indemnités journalières, fonds de solidarité) que vous avez perçus ou que vous allez percevoir depuis le 16 mars en plus de vos honoraires.

Cette aide ne pourra être calculée précisément qu'à partir du moment où toutes ces données pourront être stabilisées et seront connues de l'Assurance maladie d'ici la fin de l'année 2020.

Ce téléservice vous permet cependant de solliciter pour la période du 16 Mars au 30 Avril 2020 une première avance sur le montant de l'aide économique qui vous sera versée.

Vous pouvez choisir le montant d'avance que vous souhaitez solliciter en fonction de vos besoins et de l'estimation faite via ce téléservice à partir des données renseignées.

Ces avances seront déduites du montant de l'indemnisation qui sera calculé en fin d'année. Une récupération pourra cependant intervenir si les montants perçus à ce titre s'avéraient supérieurs à l'indemnisation totale finale.

Une nouvelle demande d'avance pourra être formulée à la fin de chaque mois pendant toute la durée de la crise.

COMMENCER >

Apparait cette page. Et là, il va falloir trouver les infos dans votre SNIR et faire des calculs. On vous explique pas à pas.

Période du 16 Mars au 30 Avril 2020

DÉCLARATION ?

Catégorie : Chirurgien-dentiste
Spécialité : Chirurgien dentiste
Secteur : CONVENTIONNE

Jeune installé ?

Revenus

Honoraires sans dépassement 2019 : ? € **1**
à partir de votre relevé d'honoraires 2019 disponible sur ameli pro

Honoraires sans dépassement facturés et à facturer sur la période de crise : ? € **2**
honoraires sans dépassement perçus et à percevoir du 16 Mars au 30 Avril 2020

Montant de l'entente directe 2019 : ? € **3**
à partir de votre relevé d'honoraires 2019 disponible sur ameli pro

Montant de l'entente directe facturés ou à facturer sur la période de crise : € **4**
Indiquer le montant total de l'entente directe du 16 Mars au 30 Avril 2020

Montant théorique de l'aide sur la période ?
0€

Explications de la capture d'écran de la page précédente

NB : cliquez sur jeune installé si vous êtes installé depuis moins de 12 mois

- 1** Indiquer les honoraires sans dépassement 2019 : faire le calcul avec votre SNIR-Relevé d'honoraires en vous référant à la **calculatrice** page suivante
- 2** Indiquer les honoraires sans dépassement que vous avez facturés ou à facturer entre le 16 mars et le 30 avril 2020 : calculés par votre logiciel
- 3** **Montant de l'entente directe (ED) 2019** de votre SNIR-Relevé d'honoraires
- 4** Montant de l'entente directe que vous avez facturé ou à facturer entre le 16 mars et le 30 avril 2020 : calculé par votre logiciel

OÙ TROUVER LES INFOS DANS LE SNIR – RELEVÉ D'HONORAIRES?

SNIR EXERCICE 2019 CPAM :		RELEVÉ D'HONORAIRES N° professionnel Spécialité : CHIRURGIE DENTAIRE DEBUT EXERCICE : 04/1994		16/03/2020 Page 9/7 CONVENTIONNE	
ACTIVITE PROFESSIONNELLE TOTALE					
MNT ADC :	MNT ADI :	MNT AMT :	MNT ANR :		
MNT ATM :	MNT AXI :	NBR BDC :	MNT BR1 :		
NBR BR2 :	NBR BR4 :	COE C :	MNT CMD :		
MNT CTD :	MNT CT1 :	MNT CZ0 :	MNT CZ1 :		
MNT END :	MNT FFS :	MNT ICO :	MNT IC1 :		
MNT ICO :	MNT IMP :	MNT IN1 :	MNT INO :		
NBR MCD :	MNT PA0 :	MNT PA1 :	MNT PAM :		
MNT PAR :	MNT PDT :	MNT PFD :	MNT PF1 :		
MNT PFC :	MNT PFM :	NBR PRC :	MNT PTO :		
MNT RAO :	MNT RE1 :	MNT RPN :	MNT RSO :		
MNT SDE :					
Honoraires pour actes :		DE :	Autres :		
Dont Dépassements pour		ED :			
ACTIVITE DETAILLEE PAR ORGANISME DE PRESTATION					
	MNT ADC :	MNT ADI :	MNT AXI :		
	COE C :	MNT CZ1 :	MNT END :		
	MNT ICO :	MNT IMP :	MNT PA0 :		
	MNT PA1 :	MNT PFC :			
REG GENERAL 121 000	Honoraires		DT DEPASST		
	MNT ADC :	MNT ADI :	MNT ATM :		
	MNT ANR :	MNT ATM :	MNT AXI :		
	NBR BDC :	MNT BR1 :	NBR BR2 :		
	NBR BR4 :	COE C :	MNT CMD :		
	MNT CTD :	MNT CT1 :	MNT CZ0 :		
	MNT CZ1 :	MNT END :	MNT FFS :		
	MNT ICO :	MNT IC1 :	MNT ICO :		
	MNT IMP :	MNT IN1 :	MNT INO :		
	NBR MCD :	MNT PA0 :	MNT PA1 :		
	MNT PAM :	MNT PAR :	MNT PDT :		
	MNT PFD :	MNT PF1 :	MNT PFC :		
	MNT PFM :	NBR PRC :	MNT PTO :		
	MNT RAO :	MNT RE1 :	MNT RPN :		
	MNT RSO :	MNT SDE :			
REG GENERAL 151 000	Honoraires		DT DEPASST		
	MNT ADC :	MNT ADI :	MNT ATM :		
	MNT AXI :	NBR BDC :	COE C :		
	MNT CMD :	MNT CZ1 :	MNT END :		
	MNT ICO :	MNT IC1 :	MNT ICO :		
	MNT PA1 :	MNT PAM :	MNT PAR :		
	MNT PFD :	MNT PF1 :	MNT PFC :		
	MNT PFM :	MNT PTO :	MNT RAO :		
	MNT RE1 :	MNT RPN :	MNT SDE :		
REG GENERAL 151 506	Honoraires		DT DEPASST		
	MNT ADI :	MNT AXI :	MNT RE1 :		
REG GENERAL 181 000	Honoraires		DT DEPASST		
	MNT ADI :	MNT AXI :	MNT CMD :		
REG GENERAL 191 000	Honoraires		DT DEPASST		
	MNT RE1 :				
REG GENERAL 191 506	Honoraires		DT DEPASST		
	MNT ADI :	MNT SDE :			
REG GENERAL 194 000	Honoraires				
	MNT ADC :	MNT ADI :	MNT ICO :		
	MNT PAM :	MNT PFC :	MNT PFM :		
	MNT SDE :				
REG GENERAL 196 000	Honoraires		DT DEPASST		
	COE C :	NBR MCD :			
REG GENERAL 291 000	Honoraires				
	MNT AXI :				
REG GENERAL 311 000	Honoraires				
	MNT ADI :	MNT AXI :	MNT END :		
	MNT INO :	MNT SDE :			
REG GENERAL 422 000	Honoraires		DT DEPASST		
	MNT AXI :	COE C :	MNT SDE :		
REG GENERAL 461 000	Honoraires				
	COE C :				
REG GENERAL 461 000	Honoraires				

1

2

UTILISEZ MAINTENANT LA CALCULATRICE UD !

[Cliquez ici](#) pour la télécharger. Une feuille Excel s'ouvre. Cliquez sur le bouton Activez la modification dans le bandeau jaune pour pouvoir commencer à faire vos calculs

Calculatrice indemnités UD 03-05-2020 [Mode protégé] - Excel

ACCUEIL INSERTION MISE EN PAGE FORMULES DONNÉES RÉVISION AFFICHAGE

MODE PROTÉGÉ Attention aux fichiers provenant d'un emplacement Internet, car ils peuvent contenir des virus. Il est recommandé de garder le mode protégé sauf si vous devez effectuer des modifications. Activer la modification

Union DENTAIRE SIMULATION DE

Laissez-vous guider par les pastilles pour remplir votre déclaration. Après avoir rempli les informations, cliquez sur le bouton en bas.

Simulation pour la Période du: 30/03/2020

Saisissez ci-dessous les informations de référence concernant l'année:

Honoraires Pour Actes: 254 851

DE: 01

Honoraire Sans Dépassement (HSD): 18 500

Cochez la case si vous êtes Jeune Inscrit (statut d'ancien maître de l'exercice)

Saisissez ci-dessous les informations liées à la période concernée:

Honoraires Sans Dépassement: 1 254

Honoraires à Écarté Direct: 421

Aides Perçues pendant la Crise (pour la période déclarée):

Chômage Partiel	500
Indemnité Journalière	01
Fonds de solidarité	01

ALCULATRICE : L'INDEMNITE DE COMPENSATION

sur AMELI.FR (voir le modèle sur la feuille)

sur document pour déclarer votre déclaration comme sur AMELI.FR

du: 30/04/2020

Indé 2019: 102 851

Autres: 13 200

Simulation Indemnités TUTOO


Page 1 de la calculatrice : rentrez les éléments demandés dans les différentes cases. Puis cliquez sur le bouton jaune en bas

Page 2 de la calculatrice : apparait alors une page identique à la déclaration du site AmeliPro. Il vous suffira de remplir votre déclaration avec les mêmes montants qu'indiqués sur cette page

Union DENTAIRE

Cliquez ici pour ajouter un en-tête


CALCULATRICE : SIMULATION DE L'INDEMNITE DE COMPENSATION

Laissez-vous guider par les pastilles.  sur remplir votre déclaration sur AMELI PRO (voir le modèle sur la feuille)
Après avoir rempli les informations, cliquez sur le bouton en bas du document pour découvrir votre déclaration comme sur AMELI PRO

Simulation pour la Période du : au :


Saisissez ci-dessous les informations de référence concernant l'année 2019
Tels qu'ils figurent sur votre relevé d'honoraires SNIR 2019


Honoraires Pour Actes : ED :
DE : Autres :

Honoraire Sans Dépassement (HSD) 




Cochez la case si vous êtes Jeune Installé (installé depuis moins de 12 mois) :

Saisissez ci-dessous les informations liées à la période concernée

Honoraires Sans Dépassements : 

Honoraires à Entente Directe : 

Aides Perçues pendant la Crise (pour la période donnée) :

Chômage Partiel :	 <input type="text" value="500 €"/>
Indemnité Journalières :	 <input type="text" value="0 €"/>
Fonds de solidarité :	 <input type="text" value="0 €"/>

Montant de l'indemnité de compensation pour la période concernée, (montant théorique sur le formulaire CCAM)

Calcul de l'indemnité estimée : *Ce montant est indicatif. Il dépendra à la CNAM de déterminer plus précisément votre indemnité, avec quelques légères variations possibles.*

Vous pouvez en percevoir immédiatement 80 % soit : *Avance maximum lors du premier versement*

Pour votre information Personnelle :

L'Honoraire Sans Dépassement de Référence est :	<input type="text" value="17 313 €"/>
L'Honoraire Entente Directe de Référence est :	<input type="text" value="12 851 €"/>
Le taux de Charges Fixes vous concernant est estimé à :	<input type="text" value="43,10 %"/>

CLIQUEZ ICI POUR DÉCOUVRIR VOTRE DÉCLARATION TELLE QU'IL FAUT LA REMPLIR




Cliquez ici pour ajouter un en-tête

DÉCLARATION

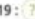
REVENIR A LA CALCULATRICE


Attention les calculs automatiques ne fonctionnent que sur


Catégorie : Chirurgien-dentiste
Spécialité : Chirurgien dentiste
Secteur : CONVENTIONNE


Jeune installé 

Revenus


Honoraires sans dépassement 2019 : 
à partir de votre relevé d'honoraires 2019 (SNIR) disponible sur ameli pro à la rubrique "paiement"


Honoraires sans dépassement facturés et à facturer sur la période de crise : 
honoraires sans dépassement perçus et à percevoir pour les actes réalisés du 16 Mars au 30 Avril 2020


Montant de l'entente directe 2019 : 
à partir de votre relevé d'honoraires (SNIR) 2019 disponible sur ameli pro

Montant de l'entente directe facturés ou à facturer sur la période de crise : 
Indiquer le montant total de l'entente directe du 16 Mars au 30 Avril 2020

Autre compensation de perte d'activité

Chômage partiel - montant perçu ou à percevoir 
Indiquer le montant du chômage partiel perçu ou à percevoir pour vous-même ou pour vos salariés sur la période du 16 Mars au 30 Avril 2020

Indemnités journalières perçues ou à percevoir 
Indiquer la somme de toutes les J perçues de l'assurance maladie ou à percevoir pour vous-même ou pour vos salariés sur la période du 16 Mars au 30 Avril 2020

Fonds de solidarité 
Indiquer le montant total de l'aide reçu dans la part du fonds de solidarité

REVENIR A LA CALCULATRICE Attention les calculs automatiques ne fonctionnent que sur

REVENEZ A LA DÉCLARATION SUR AMELIPRO

Remplissez la déclaration avec les informations calculées par la calculatrice UD précédemment

Période du 16 Mars au 30 Avril 2020

DÉCLARATION

Catégorie : Chirurgien-dentiste
Spécialité : Chirurgien dentiste
Secteur : CONVENTIONNE

Jeune installé

Montant théorique de l'aide sur la période

0€

Revenus

Honoraires sans dépassement 2019 :	0 €	1
<i>à partir de votre relevé d'honoraires 2019 disponible sur ameli pro</i>		
Honoraires sans dépassement facturés et à facturer sur la période de crise :	0 €	2
<i>honoraires sans dépassement perçus et à percevoir du 16 Mars au 30 Avril 2020</i>		
Montant de l'entente directe 2019 :	0 €	3
<i>à partir de votre relevé d'honoraires 2019 disponible sur ameli pro</i>		
Montant de l'entente directe facturés ou à facturer sur la période de crise :	0 €	4
<i>Indiquer le montant total de l'entente directe du 16 Mars au 30 Avril 2020</i>		

Cliquez ici si vous êtes jeune installé

Indiquez les aides que vous avez obtenues entre le 16 mars et le 30 avril puis cliquez sur **ESTIMER**

Autre compensation de perte d'activité

Chomage partiel :

Indiquer la somme des montants perçus au titre du chômage partiel sur la période du 16 Mars au 30 Avril 2020

0 €

Fonds de solidarité :

Indiquer le montant total de l'aide reçu dans la part du fonds de solidarité pour la période du 16 Mars au 30 Avril 2020

0 €

Indemnités journalières perçues ou à percevoir :

Indiquer ici la somme des indemnités journalières perçues ou à percevoir sur la période du 16 Mars au 30 Avril 2020

0 €

ESTIMER

1 **Montant théorique** : montant de l'indemnisation pour la période du 16/03/2020 au 30/04/2020 calculé sur la base des éléments que vous avez renseignés

2 **Avance maximum** : correspond à 80% de ce montant théorique

3 Indiquez le montant que vous souhaitez percevoir sur l'avance (2) puis cliquez sur **POURSUIVRE**

ATTENTION : vous n'avez peut-être pas reçu encore toutes les aides & indemnités (notamment l'indemnisation du chômage partiel). Lors de la finalisation de votre déclaration, nous vous conseillons de ne pas prendre le montant maximum. Une éventuelle erreur de déclaration ou trop-perçu pourrait entraîner un rattrapage en fin d'année. Il vaut mieux prendre un montant d'indemnisation inférieur. Il y aura une régulation en fin d'année.

The screenshot shows a three-step process for calculating aid. Step 1: 'Montant théorique de l'aide sur la période' with a text input field and a Euro symbol. Step 2: 'Vous pouvez demander au maximum une avance de' followed by another text input field and Euro symbol, and 'pour la période'. Step 3: 'Quel montant souhaitez-vous percevoir?' with a text input field and Euro symbol. A blue button labeled 'POURSUIVRE' with a right arrow is at the bottom. A question mark icon is in the top right corner.

Vous avez fini votre déclaration et vous arrivez sur une page récapitulative.
Pour terminer la déclaration, **cochez** la case correspondant à la signature puis appuyer sur **TRANSMETTRE**

RÉCAPITULATIF

Nom et prénom :


Secteur : **CONVENTIONNE**

Catégorie : **Chirurgien-dentiste**

Spécialité : **Chirurgien dentiste**

Jeune installé : **NON**

MONTANT DE L'AVANCE DEMANDÉE



Pour la période
du 16 Mars au 30 Avril 2020

Engagement

Je certifie sur l'honneur les informations saisies et je m'engage à respecter les modalités de versement de l'avance sur l'indemnité de compensation de perte d'activité. J'ai compris que le versement que je sollicite constitue une avance de trésorerie sur le montant final de l'indemnisation de compensation de perte d'activité, qui sera calculé à partir de données réelles par l'Assurance maladie à la fin de la crise. Si le montant des avances versées est supérieur au montant de l'indemnisation finale, j'ai compris que je serai alors redevable des sommes trop perçues et j'accepte que ce montant puisse être récupéré. J'ai pris connaissance des conditions générales d'utilisation notamment les dispositions relatives à la conservation des données transmises, aux règles en vigueur en matière de fraude ou de fausses déclarations et à la protection des données personnelles.

Revenus

RIAP 2019 : €

Honoraires perçus ou à percevoir : €

Autre compensation de perte d'activité

Indemnités journalières perçues ou à percevoir : €

Chomage partiel : €

Fonds de solidarité : €

Lorsque je coche la case ci-contre cela équivaut à signer l'engagement rappelé ci-dessus.

ANNULER **TRANSMETTRE**

Où trouver votre relevé d'honoraires 2019 (SNIR) ?


Connectez-vous au site <https://authps-espacepro.ameli.fr/>

Si vous avez un compte : identifiez-vous avec votre code Adeli et votre mot passe puis cliquez sur **VOUS CONNECTER**.
Si vous n'avez pas de compte : cliquez sur **CRÉER UN COMPTE** et renseignez les informations

The screenshot shows the 'amelipro' login interface for 'PROFESSIONNELS DE SANTÉ'. At the top, there is a logo for 'L'Assurance Maladie' and an 'Aide ?' link. A central message states: 'i s rencontrons actuellement des lenteurs ou des indisponibilités sur le portail amelipro. Toutes les équipes de l'Assurance Maladie concernées sont mobilisées pour que vous puissiez disposer d'un accès de qualité à votre portail. Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.' Below this, a blue arrow points to the 'PROFESSIONNELS DE SANTÉ' section. This section is divided into two columns. The left column, titled 'Identification', contains a text input field for 'E-mail, N° d'Assurance Maladie ou N° FINESS' with the placeholder 'votre adresse mail ou N° sur 9 caractères', a password input field for 'Mot de passe' with a visibility toggle, and a 'Mot de passe oublié' link. A blue 'VOUS CONNECTER' button is at the bottom of this column, with the text 'Connectez-vous avec vos identifiants où que vous soyez.' below it. The right column, titled 'Identification par carte CPS', features a circular graphic of various CPS cards and a blue 'VOUS CONNECTER PAR CARTE CPS' button. Below this button, it says 'Vous pouvez également créer un compte en vous connectant ici. En savoir plus »'. At the bottom of the page, a link 'Vous n'avez pas de compte ?' is followed by a pink 'CRÉER UN COMPTE' button. A footer note reads: 'Si vous avez une carte CPS ou CPE transporteur, vous pouvez créer votre compte, en vous connectant à l'aide du bouton d'identification par carte.' The 'Union DENTAIRE' logo is in the bottom right corner.

Cliquez sur **Tous mes paiements** (soit dans la barre déroulante dans **Activités** soit dans la case **Activités** de la page d'accueil)

Dernière connexion : le 29/04/2020 - 17:37 [Déconnexion](#)

 **amelipro** CHIRURGIEN DENTISTE

Activités ▾ Commandes ▾ Liens utiles ▾ Contacts ▾ Gestion du compte ▾

Tous mes paiements

Convention - ROSP
Relevé d'activité et de prescriptions


Des lenteurs ou des indisponibilités sur le portail amelipro. Toutes les équipes de l'Assurance Maladie concernées sont en mesure de vous accompagner et de vous faire bénéficier d'un accès de qualité à votre portail. Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

Services patient

Des services de simplification de vos démarches pour vos patients sont accessibles et sécurisés par l'utilisation de votre carte CPS.

Vous trouverez des services tels que :

- Arrêt de travail
- Déclaration simplifiée de grossesse
- Déclaration médecin traitant
- Protocoles de soins et ALD

 Identifiez-vous par carte CPS



Identification Patient

Pour accéder au dossier administratif du patient, saisissez son NIR :


Valider


! Pour accéder à la fiche de votre patient, vous devez vous connecter à amelipro en carte CPS.

Tchat

 **ASSISTANCE TECHNIQUE amelipro**
Tchatez en ligne avec nos conseillers 

Commandes | **Gestion du compte** | **Liens utiles** | **Contacts**

 Commande d'imprimés



En bas à droite, cliquez sur **RELEVÉ D'HONORAIRES**

Votre relevé d'honoraires va se télécharger en pdf sur votre ordinateur. Il vous suffira de l'ouvrir pour trouver les informations nécessaires pour remplir votre déclaration en ligne.

PAIEMENTS Dr

TIERS-PAYANT

Paiements des 5 derniers jours

RECHERCHE AVANCÉE

28/04/2020

LOT N° R00 RG - 151 - CPAM du

RELEVÉS MENSUELS

Mois	Montant (€)
oct.	4800
nov.	1400
déc.	1000
janv.	1200
févr.	4500
mars	300

HISTORIQUE DES RELEVÉS VOTRE DERNIER RELEVÉ PDF

FORFAITS

Gardes et astreintes Aide à la télétransmission

RELEVÉ D'HONORAIRES

VOTRE RELEVÉ PDF

INDUS

CONSULTEZ VOS INDUS



Plus d'informations, contactez-nous :

Union Dentaire

14, rue Etex – 75018 Paris

contact@union-dentaire.com

www.union-dentaire.com

Suivez-nous sur [Facebook](#) & [Instagram](#)